

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 142 / EOLIEN MEDITERRANEE / 4

PROJETS DE PARCS EOLIENS FLOTTANTS EN MER MEDITERRANEE

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-1 et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé en date du 16 juillet 2020, de Madame Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique,
- vu sa décision n°2020/92/EOLIEN MEDITERRANEE/1 du 29 juillet 2020, décidant de l'organisation d'un débat public pour les projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée,
- vu sa décision n°2020/107/EOLIEN MEDITERRANEE/2 du 2 septembre 2020, désignant Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC comme Présidente de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée,
- vu sa décision n°2020/126/EOLIEN MEDITERRANEE/3 du 4 novembre 2020, désignant des membres de la commission particulière du débat public sur le projet de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée,

Sur proposition de Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, Présidente de la commission particulière du débat public sur le projet de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :


Sont désignées comme membres de la Commission particulière du débat public sur le projet de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée :

- Madame Martine BARTOLOMEI.
- Madame Sophie BERTRAN de BALANDA

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO